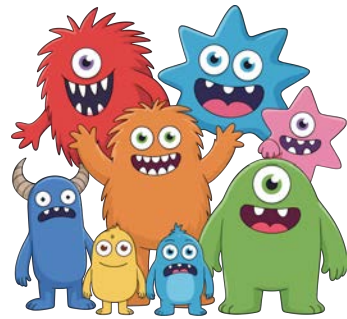


# Code de vie

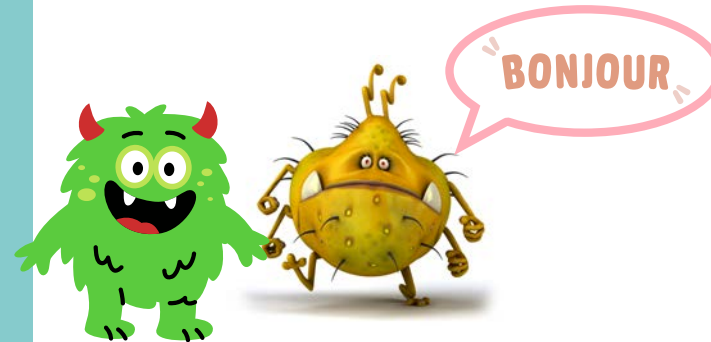
01

Un cadre pour mieux  
vivre ensemble



02

Les comportements  
attendus



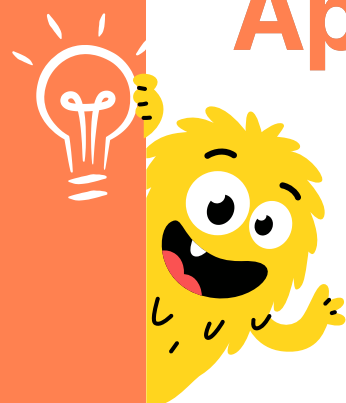
03

Position claire contre  
la violence et  
l'intimidation et  
l'utilisation du  
cellulaire



04

Application



05

Procédures



# Un cadre pour mieux vivre ensemble

À l'école Saint-Émile, notre code de vie se veut un facilitateur du bien-vivre ensemble. Il a été élaboré afin que je sois en sécurité et que je puisse évoluer dans un environnement favorable aux apprentissages.

À la suite d'une démarche de consultation de l'équipe-école, le code de vie de l'école Saint-Émile s'inspire des valeurs suivantes :

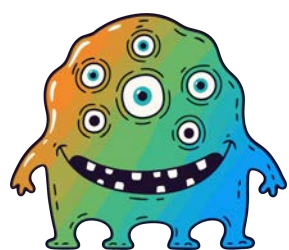
**La bienveillance**

**Le respect**

**La persévérance**

Celles-ci sont à la base de notre code de vie éducatif et elles guideront nos interventions. Le personnel de l'école s'engage à intervenir en tout temps, avec vigilance et égard, pour s'assurer que l'école Saint-Émile soit un milieu de vie sain et sécuritaire.

Le code de vie s'applique dans tous les lieux de l'école (classe, service de garde, corridors, gymnase, etc.), et lors des activités parascolaires et des sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.



**J'ai la responsabilité de bien suivre  
ces règles pour progresser, vivre  
en harmonie et réussir.**

# 02

## Les comportements attendus

Les élèves et le personnel de l'école ont le droit d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.



**En tout temps, je respecte les adultes de l'école et les règles de la classe.**

| <b>Comportements attendus</b>                                                              | <b>Ainsi j'apprends</b>                                                                                     | <b>Ainsi je développe</b>                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Je respecte les autres en paroles, en gestes et dans mes écrits.</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>• À résoudre mes conflits de façon pacifique.</li></ul>               | <ul style="list-style-type: none"><li>• Mon empathie.</li><li>• Des nouvelles amitiés.</li></ul>                                                        |
| <b>Je dis “vous” aux adultes de l’école. J’appelle les adultes “madame” ou “monsieur”.</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Le respect et la courtoisie.</li></ul>                              | <ul style="list-style-type: none"><li>• Des relations respectueuses.</li></ul>                                                                          |
| <b>J’arrive à l’heure et je fais la tâche demandée et je m’engage dans ma réussite.</b>    | <ul style="list-style-type: none"><li>• De nouvelles connaissances.</li><li>• À être fier de moi.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• De bonnes habitudes de travail.</li><li>• De nouvelles compétences.</li><li>• Mon estime personnelle.</li></ul> |
| <b>Je garde les lieux et le matériel en bon état autour de moi</b>                         | <ul style="list-style-type: none"><li>• À reconnaître la valeur des choses.</li></ul>                       | <ul style="list-style-type: none"><li>• La notion de collectivité et du bien partagé.</li><li>• Mon sentiment d’appartenance.</li></ul>                 |
| <b>Je demande la permission avant de prendre des photos ou vidéos des autres.</b>          | <ul style="list-style-type: none"><li>• À demander l’autorisation.</li></ul>                                | <ul style="list-style-type: none"><li>• La notion de consentement.</li></ul>                                                                            |

# Position claire contre la violence et l'intimidation et l'utilisation du cellulaire

À Saint-Émile, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation

## Intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »  
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

## Violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »  
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)



Il est interdit aux élèves d'utiliser, du début jusqu'à la fin du jour de classe, un cellulaire, des écouteurs et tout autre appareil mobile personnel autant sur les terrains et dans les bâtiments de l'école qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activités scolaires.



# 04

## Application

L'application des mesures de soutien et disciplinaires s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. **Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.**

### Mesures de soutien

- Soutien au développement des habiletés sociales
- Pratique guidée
- Intensification du soutien au développement des habiletés sociales (individuel ou en groupe)
- Récréations accompagnées
- Participation à des cercles de discussion
- Séances de médiation
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève
- Rencontres individuelles
- Communication régulière entre l'école et la maison
- Rencontre avec le TES
- Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école);
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice
- Contrat personnalisé avec renforcement positif
- Mentorat

### Mesures disciplinaires (éducatives et graduées)

- Avertissement (verbal ou écrit)
- Geste réparateur
- Réparation, remboursement ou remplacement d'un bien endommagé
- Travaux communautaires
- Réflexion écrite
- Illustration écrite de la situation (dessin) et explication
- Retrait de privilège
- Reprise du temps perdu
- Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites
- Perte d'autonomie, déplacement limité
- Retrait du cellulaire, des écouteurs, de tout autre appareil mobile personnel
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal
- Retenue, suspension, expulsion





# 05



## Procédures

### Cellulaire et appareils électroniques

Il est interdit aux élèves d'utiliser, du début jusqu'à la fin du jour de classe, un cellulaire, des écouteurs et tout autre appareil mobile personnel autant sur les terrains et dans les bâtiments de l'école qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activités scolaires., sauf lorsque cette utilisation est requise pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- 1° les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant ;
- 2° l'état de santé de l'élève ou pour porter secours à toute personne en raison de son état de santé ou de toute autre situation d'urgence ;
- 3° les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

L'élève doit, pendant la durée de l'interdiction, conserver tout appareil mobile personnel, tel que cellulaire, écouteurs, tablette et montre intelligente, dans son casier. L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

### Civisme

Les élèves et le personnel de l'école ont le droit d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.

Les élèves ont le devoir de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme et plus particulièrement, ils doivent :

- 1° respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe ;
- 2° agir et communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé ;
- 3° ne poser aucun acte d'intimidation ou de violence ;
- 4° vouvoyer le personnel de l'école ;
- 5° utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école ;
- 6° respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux ;
- 7° être assidu et ponctuel en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables ;
- 8° prendre soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école ;
- 9° respecter le code vestimentaire de l'école, le cas échéant

# 05

## Procédures

### **Absences de l'enfant :**

Si votre enfant doit s'absenter, veuillez communiquer par courriel à l'adresse suivante : [saintemile@csgm.qc.ca](mailto:saintemile@csgm.qc.ca) et indiquer le nom complet de votre enfant, son groupe, ainsi que le motif et la durée de l'absence.

Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devez également les aviser à l'adresse suivante : [stemile.sdg@csgm.qc.ca](mailto:stemile.sdg@csgm.qc.ca).

### **Arrivée des élèves du primaire :**

Pour des raisons de sécurité, les parents doivent demeurer à l'extérieur de la cour d'école le matin et le midi lorsqu'ils viennent reconduire leur enfant.

### **Retard de l'enfant :**

Il est important que votre enfant soit à l'école à l'heure. Le personnel de l'école assure la surveillance des enfants à partir de 8h07. L'arrivée des élèves doit se faire entre 8 h07 et 8 h12.

Les retards dérangent le fonctionnement de la classe. De plus, veuillez éviter, si possible, les rendez-vous médicaux pendant les heures de classe et les absences pour des raisons de voyage ou loisir. L'assiduité est un facteur important dans la réussite éducative.

### **Jeux de la maison :**

Les élèves doivent laisser leurs jouets, ballons et jeux électroniques, à moins d'avoir une permission exceptionnelle écrite de la part de l'école.

### **Gomme :**

Pour des raisons de santé et d'hygiène, les élèves ne doivent pas apporter de gommes ni de friandises à l'école.

### **Code vestimentaire :**

Il est important que tous les élèves viennent à l'école en portant les vêtements adéquats selon la saison. En cas de doute, merci de vous référer au thermomètre vestimentaire en annexe.





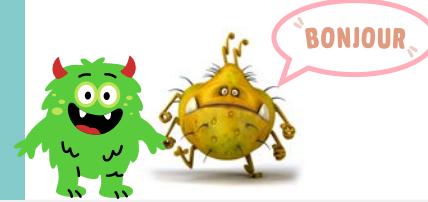
01

## Un cadre pour mieux vivre ensemble



02

## Les comportements attendus



03

## Position claire contre la violence et l'intimidation et l'utilisation du cellulaire



04

## Application



05

## Procédures



Les élèves et le personnel de l'école ont le droit d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.

J'ai pris connaissance du code de vie et des informations complémentaires :

Signature d'un parent :

---

Signature de l'enfant :

---